



Procédure d'expulsion par un locataire

Par **djess**, le **06/06/2008** à **21:27**

mon père à louer à appartement à une personne qui depuis des année n'a pas verser de loyer.
rnrnMon père qui à du se rendre en afrique pour raison qu'il y avait la guerre dans notre pays d'origine n'a pas pu résoudre le problème.rnrnaujourd'hui cet personne s'approprie l'appartement profitant de l'état de santé de mon père. rnrncela dit cet appartement est toujours au nom de mon père, nous recevons les taxes foncières à payer qui s'élève à plus de 2 700 euros. ne recevant rien de cet appartement ils nous est impossible de payer ces taxes.rnrncet personne dit au syndic qu'il ne doit pas payer les charges qui s'élève à plus de 3000 euros. ce problème nous endette énormément nous ne pouvons pas régler ces sommes.rn comment faire pour l'expulser? est-ce qu'il doit payer les taxes et les charges tout le temps qu'il est resté dans l'appartement sans payer

Par **Erwan**, le **06/06/2008** à **21:52**

Bjr, rnrnil est difficile de vous répondre, ne sachant pas dans quelles conditions cette personne est entrée dans les lieux, s'il y a un bail, un bail écrit ? ce qu'il contient ? rnrnToujours est-il que les taxes foncières sont à la charge du propriétaire dans le cadre d'une habitation.
rnrnUne partie des charges (locatives) est à la charge du locataire.